

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- 9 présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Didier CHARPENTIER, Sylvie DOUCEAU, Gérard BÂCLE, Sophie GRANGER, Bethy LECOEUR, Sylvain DUBEST, Jean-Philippe BUCHET.
- 0 absent avec pouvoir
- 3 absents excusés : Véronique CHABASSE, Caroline TABARINO et Grégory VERGNE.

Secrétaire de la séance : Gérard BÂCLE élu à l'unanimité.

Mise à l'approbation du PV du Conseil Municipal du 04/04/2025 : Approuvé à l'UNANIMITÉ.

Les sujets abordés :

- Dotation de solidarité communautaire 2025 – Pacte financier

→ Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : il convient de délibérer dans les mêmes termes que les communes membres de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour valider le montant de la Dotation de Solidarité pour l'année 2025.

Pas de question particulière de la part des conseillers.

Le conseil municipal ACCEPTE la Dotation de Solidarité pour l'année 2025.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Attributions de compensation de la CCPOL

→ Lecture par Sophie GRANGER et explication par le Maire du tableau des attributions de compensation de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour l'année 2025. Le Maire en explique le fonctionnement.

Après discussion autour de ce système de compensation, le conseil municipal VALIDE les attributions de compensation pour la commune de Saint Martin de Jussac pour l'année 2025.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- DM N° 1/2025

→ Monsieur Le Maire expose les raisons de prendre une Décision Modificative et fait lecture du tableau d'équilibre.

Le conseil municipal APPROUVE cette Décision Modificative, enregistrée au Budget Principal sous le numéro 1/2025.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Autorisation de recrutement pour remplacements

→ Lecture par Sylvie DOUCEAU et explications par Le Maire : il serait souhaitable de pouvoir embaucher du personnel en cas de besoin, au « pied-levé » (suite par exemple à un arrêt de travail). Le Maire explique qu'on a déjà voté une autorisation pour des contrats d'accroissement temporaire. Ces contrats n'étant valables que 12 mois sur une période de 18 mois, nous devons voter pour le recrutement d'agents sur le principe de l'article L 332-13 du CGFP dans le cas d'arrêts maladie qui se prolongent. Les emplois seront pourvus par des agents contractuels de droit public. Pas de question particulière.

Le conseil municipal AUTORISE Le Maire à recruter en cas d'agent momentanément indisponible.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Service minimum d'accueil – école communale

→ Jean-Philippe BUCHET fait lecture du projet de délibération.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de rajouter sur la délibération N°17/2018 en date du 14/02/2018 relative à l'obligation de service minimum à l'école communale en cas de grève des enseignants qu'il serait bon d'y inclure qu'il n'y aura pas non plus de service minimum en cas de grève du personnel communal de l'école (restauration et périscolaire).

Les membres du conseil municipal APPROUVENT cette délibération.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Convention de la SPA 2024

- Lecture par Didier CHARPENTIER et explications par Le Maire : la commune de Saint Martin de Jussac n'ayant pas de fourrière municipale, il est proposé d'établir une convention avec le refuge-fourrière départemental/SPA pour l'année 2025. La dépense relative s'élève à 1.20€ par habitant.
Le conseil municipal AUTORISE le Maire à signer la convention.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Motion - Stop aux déserts médicaux

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL d'une proposition de motion de soutien pour soutenir le Député Stéphane DELAUTRETTE dans sa lutte contre les déserts médicaux.
Le conseil municipal prend donc position en faveur de la lutte contre les déserts médicaux.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

Questions diverses : Néant.

Informations diverses proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Didier CHARPENTIER a besoin d'aide pour reconstruire la passerelle de la Brègère, Eléonore BEAUBREUIL sera présente.
- Les PV et INFOS diverses des CCPOL, SEHV et SVBG sont transmis aux élus en application de l'article L.5211-40-2 du CGCT.
- Information sur la réforme des modalités de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants : suivre les évolutions pour les prochaines élections municipales.
- Le Maire fait part des divers remerciements d'associations pour le versement de la subvention annuelle (PEP87, UNA Ouest 87, Association Prévention Routière, Les Restaurants du Cœur, Ecole de Foot Val de Vienne)
- Monsieur Le Maire informe que l'école va créer des zones d'étude de la biodiversité dans le vallon. Les enfants, accompagnés par les enseignants, vont délimiter des zones, poser des panneaux d'information...
Le Maire précise que la Collectivité les aidera dans cette mission.
- Béthy LECOEUR dit qu'elle a commencé à démarcher les commerçants pour l'établissement d'un colis des aînés.
- Sylvie DOUCEAU soulève le problème des animaux domestiques régulièrement retrouvés décédés dans le Lotissement L'Etang. Cela soulève les problèmes de vitesse excessive des véhicules dans ce lotissement et par extension dans les autres lotissements (La Source et La Châtaigneraie). Les habitants, touchés par ces disparitions, craignent pour leur sécurité, celle de leurs enfants et de leurs proches. Sylvain DUBEST propose de faire installer des panneaux pédagogiques dans les trois lotissements pour sensibiliser les conducteurs. Le Maire acquiesce et dit qu'il prendra contact avec les services de voirie de la CCPOL pour l'installation de panneaux.

La séance est levée à 20h28.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Gérard BÂCLE

Alain FAVRAUD

*Approuvé par l'unanimité des membres présents
Conseil Municipal du 19/09/2025.*

